



Rentrée universitaire 2019/2020



PROCÉDER A VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE OBLIGATOIRE

- 1 - **Étape préalable obligatoire** : Se connecter sur le site du CROUS afin de vous acquitter de la "Contribution Vie Etudiante" : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> * (les conditions d'exonération y sont expliquées)
- 2 - **du 05 juillet au 25 juillet inclus, s'inscrire** :

Pour la 1^{ère} année de La Prépa des INP

1^{ère} étape : Inscrivez-vous sur le portail web [en cliquant ici](#)

2^{ème} étape : **Rassemblez*** la liste des documents demandés (cliquer ici)

Pour la 2^{ème} année de La Prépa des INP

1^{ère} étape : Inscrivez-vous sur le portail web [en cliquant ici](#)

2^{ème} étape : **Rassemblez*** la liste des documents demandés (cliquer ici)

* Le "dossier d'inscription administrative" est à renseigner uniquement si l'inscription par le Web est impossible

Vous devez retourner les documents impérativement par voie postale classique (**pas de lettre recommandée ou suivie**) au secrétariat de La Prépa des INP de Bordeaux à l'adresse suivante :

Date limite de réception : **au plus tard le 21 juillet 2019.**

La Prépa des INP
Site de Bordeaux
Bâtiment A de l'ENSCBP
16 avenue Pey Berland
33607 PESSAC Cedex

En cas de situation particulière pour votre inscription, vous pouvez prendre rendez-vous avec le secrétariat de La Prépa des INP à compter du 27/08/2019 en téléphonant au 05 56 84 61 61.

Pour toute question relative à l'inscription, vous devez vous adresser à :
Secrétariat La Prépa des INP: Tél : 05.56.84.61.61 Email : secprepa@bordeaux-inp.fr
Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

L'administration de La Prépa des INP sera fermée du 22 juillet au 26 août 2019 inclus.